

N° CP-2009-6-4-4

Séance du vendredi 17 avril 2009

**Contrats d'objectifs 2009 pour la mise en oeuvre de la politique du logement social dans le Département du Haut-Rhin.  
(H222)**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la convention de délégation de compétence relative aux aides à la pierre conclue avec l'Etat le 31 janvier 2006,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008, complétée par la délibération n° 2009-2-1-3 du 26 mars 2009, relatives aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

- ❖ Décide de la répartition de l'enveloppe de 5 662 108,00 € mise à disposition du Département du Haut-Rhin pour 2009 au titre des interventions sur le parc locatif (parc public) entre les bailleurs sociaux conformément au tableau joint en annexe au rapport.
- ❖ Autorise le Président du Conseil Général à signer les contrats d'objectifs avec les bailleurs sociaux suivants :
  - DOMIAL
  - POLE HABITAT CENTRE ALSACE
  - COLMAR HABITAT
  - SAHLM SOMCO
  - SAHLM IMMOBILIERE 3 F ALSACE
  - SAHLM NEOLIA
  - SAHLM NOUVEAU LOGIS DE L'EST

- SAHLM BATIGERE NORD-EST
- SAHLM ICF NORD-EST
- OPH HABITATS DE HAUTE ALSACE
- SEMCLOHR

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions